

Atelier du 16 Avril 2015 à Sfax

Atelier

Actuellement en phase de décollage, le marché solaire tunisien reste très assujéti aux conditions cadres, dont notamment l'accès au financement.

L'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie (ANME) en collaboration avec l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers (APTBEF) et en partenariat avec la GIZ organisent, **le 16 Avril 2015 à Sfax, un atelier d'information sur les opportunités du marché solaire en Tunisie.**

Cet atelier sera une occasion de rencontre entre des représentants des banques, des développeurs de projets et des industriels. Il vise l'établissement d'une opportunité d'échange et de mise en réseau pour les industriels intéressés par l'utilisation du photovoltaïque, dans le cadre de l'autoproduction d'électricité.

Après des éclaircissements sur le cadre réglementaire tunisien, l'offre des banques et la présentation d'exemples réussis dans le financement de projets PV, l'atelier donnera place à des rencontres B2B entre industriels, banquiers et installateurs pour concrétiser les opportunités d'investissement et de financement dans le secteur.

**Initiative du Groupe de Travail Modes de Financement PV
« Approche Commerciale »**

Informations complémentaires :

https://energypedia.info/wiki/Financing_Solar_Energy_in_Tunisia
https://energypedia.info/wiki/Enabling_PV_in_the_MENA_Region

Contact :

GIZ - Projet DMS (Développement du Marché Solaire)
Tél. : 71 901 355
Mail : neila.ben-slim@giz.de

agoragraphic 71 211 132



Investissement Photovoltaïque

Choix opportun
pour l'Industrie
de Demain



Introduction

Dans le cadre de sa stratégie énergétique, la Tunisie, s'est fixé un objectif de produire 30% de son électricité à travers les énergies renouvelables, à l'horizon 2030.

La concrétisation de cet objectif se traduit par la mise en place d'une puissance globale de l'ordre de 3700 MW, nécessitant un investissement de l'ordre de 12 Milliards de dinars.

Cadre Réglementaire et Incitatif

L'Etat tunisien a adopté dès 2009 un cadre réglementaire autorisant l'utilisation de l'énergie solaire pour l'autoproduction d'électricité dans les bâtiments résidentiels et au niveau des entreprises actives dans les différents secteurs économiques. Afin d'inciter le recours à ces technologies, **l'Etat a mis en place des subventions dont le taux varie entre 20 et 30% du coût d'investissement.**

Ces incitations étaient, dans un premier temps, dédiées principalement au secteur résidentiel, via le programme PROSOL-Elec qui a permis la mobilisation d'investissements pour développer une capacité installée de l'ordre de 15 MWc (à fin 2014).

Le marché solaire s'oriente de plus en plus, vers des applications tertiaires et industrielles qui impli-

quent des installations de taille plus importante et des investissements plus grands. Il s'agit du mécanisme de l'autoproduction qui permet aux sociétés de produire de l'électricité photovoltaïque (PV) pour leur propre consommation et vendre, à la STEG, les excédents dans une limite de 30%. L'installation peut se faire directement sur le site de consommation ou sur tout autre site sachant que l'électricité produite sera acheminée, jusqu'au site de consommation, via le réseau électrique national.

Ces installations peuvent bénéficier d'une prime équivalent à 20% du montant de l'investissement **avec un plafond de 100 000 à 250 000 DT**, selon le niveau de consommation énergétique de l'entreprise concernée.

Investissement

Facture Elec MT sur 20 ans (DT)*	Consommation Elec (kWh/an)	Puissance Moy. installée (kWc)	Investissement Moyen HT (DT)
410 000	60 000	35	105 000
1 225 000	180 000	100	250 000
2 050 000	300 000	175	400 000

*La durée de vie d'un système photovoltaïque varie de 20 à 30 ans.

Le tableau ci-dessus donne, à titre indicatif, un ordre de grandeur sur les investissements moyens requis pour les installations MT (Abonnement STEG Moyenne Tension), en fonction de la facture électrique sur 20 ans (en tenant compte d'une augmentation tarifaire annuelle de 6%).

Rentabilité

La baisse des coûts de l'énergie solaire, sur le marché international et sur la presque totalité des marchés des pays émergents, promet des revenus économiques considérables pour les projets solaires.

En Tunisie, les hausses successives des prix de l'électricité ont rendu l'énergie solaire plus attractive pour les industriels qui sont enclins à couvrir une partie de leur consommation électrique par eux-mêmes, devenant ainsi moins dépendants de la tarification de l'électricité.

De récentes études évaluent le temps de retour d'un investissement PV entre 4 et 8 ans, en fonction du type et de la taille de l'installation.

